

Horaires

Heures de classe :

le matin : 8h40 à 12h20

l'après-midi : 13h45 à 15h25;

le mercredi : fin des cours à 12h20.

Pour les enfants de maternelle : arrivée AVANT 8h40 et possibilité pour les parents qui le souhaitent de participer aux ateliers d'accueil (jusqu'à 8h55). Les enfants qui ont cours de musique ou de psychomotricité le matin doivent arriver à 8h40 au plus tard dans le local.

Pour les enfants de primaire : Les cours commencent à 8h40. Pour éviter les bousculades dans les rangs, veuillez à être présents au moins 5 minutes avant la sonnerie. Si, exceptionnellement, l'enfant arrive en retard, il se rend seul en classe.

Merci d'aider votre enfant à être à l'heure, pour lui-même (parce que lorsqu'il arrive en retard, il arrive déjà anxieux), par respect pour l'enseignant et pour le groupe.

La grille de la cour des Sapins ferme à 9h00, merci donc de quitter l'école juste avant, par cette sortie.

Entrées de l'école

Dès 7h30 par la cour des Sapins (drève du Sénéchal). Les parents assument la responsabilité pleine et entière de leurs enfants jusqu'à l'arrivée, même tardive, de la personne préposée à la garderie du matin.

Pendant le temps scolaire, l'école est fermée par mesure de sécurité. Les personnes qui, exceptionnellement, ont besoin d'entrer dans l'école doivent entrer par la chaussée de Waterloo et s'adresser au secrétariat.

Même en cas de retard, l'entrée se fait par la grille de la cour des Sapins jusqu'à 9h00. Après cette heure-là, vous devez vous présenter à l'accueil, Chaussée de Waterloo.

En maternelle : les enfants seront amenés à leur classe par une accueillante.

En primaire : l'enfant se rend seul en classe.

La grille de la cour des Tilleuls est ouverte et surveillée de 15h25 à 15h40, et de 12h20 à 12h35 le mercredi. La grille de la cour des Sapins est ouverte de 15h25 à 18h00. Le mercredi, l'ouverture se fait dès 12h20.

Sorties de l'école

Comme chaque année, nous avons rassemblé toutes les modalités de sorties sur un même document (voir documents annexes).

Trois possibilités de sortie :

- seuls les parents reprennent l'enfant
- autorisation de sortie accompagnée
- sortie non accompagnée (l'enfant devra être muni d'un laissez-passer)

A 12h20, les lundi, mardi, jeudi, vendredi, les enfants qui rentrent à la maison attendent leurs parents en classe sauf s'ils sont munis d'un laissez-passer.

L'enfant qui quitte l'école le midi n'est autorisé à revenir qu'à partir de 13h40.

Le « laissez-passer » :

Un « laissez-passer » (carte de sortie avec photo) sera remis aux enfants dont les parents en auront fait la demande.

Un enfant ne peut se rendre, sans autorisation écrite de ses parents, chez un autre enfant.

Un laissez-passer perdu doit très vite être remplacé et coûtera 2€.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce qui se passe en dehors de l'école est sous la responsabilité des parents.

Un enfant qui a un laissez-passer quitte l'école dans les 15 minutes qui suivent la sonnerie.

Garderies

Nos surveillantes (Milena, Cecylia, Chantal et Emilie) veillent à la sécurité de chaque enfant : elles encadrent, rassurent, consolent, réconfortent, écoutent. Elles favorisent une transition douce entre la maison et l'école. Elles sont des personnes de référence qui assurent le relais entre les parents et le titulaire ou la direction. Les surveillantes mettent en place un cadre, des limites et des repères afin que les enfants puissent jouer, s'épanouir, évoluer en toute confiance et toute sécurité. Merci donc de respecter leur travail et d'éviter de les solliciter pour retrouver votre enfant ou ses affaires.

Dans un souci de cohérence et de continuité dans l'école, les règles de vie sont les mêmes dans le temps extrascolaire que dans le temps scolaire.

- GSM de la garderie de l'école : 0489/54.50.90
- Dès 7h30, l'école est accessible, par la cour des Sapins. Cette

garderie est gratuite.

- De 12h20 à 13h45 garderie et pique-nique payants
- De 15h25 à 16h35 garderie gratuite
- De 16h35 à 18h les lundi, mardi, jeudi et vendredi, garderie payante
- De 12h35 à 18h le mercredi, garderie payante.
- Garderie les jours de réunions pédagogiques de 7h30 à 16h30 (Prix : 10€) et de 16h30 à 18h00 (Prix : 2€) – Il est indispensable de s'y inscrire dans les délais requis. Voir relevé des frais et feuille d'inscription en temps voulu.
- Au-delà de 18h, si aucun appel n'a été reçu au 0489/54.50.90 pour signaler un éventuel retard, l'enfant peut être conduit au commissariat. Il vous sera également facturé 10€ par 1/4 d'heure entamé.

Collations

Les fruits et les légumes sont les seules collations autorisées tout au long de la semaine.

Temps de midi

Tous les enfants qui restent à l'école durant le temps de midi dîneront dans leur classe de 12h20 à 12h40. Tous les élèves apportent leur pique-nique **dès le matin**. Ils auront soin de **se munir d'une gourde**. Nous ne permettons pas à un enfant de sortir le midi pour acheter son repas même avec un mot écrit des parents.

Le temps de midi n'est pas un temps complètement subventionné par l'Etat, la surveillance des récréations et du pique-nique est donc payante.

Collaboration école-famille

- **Vérifiez la farde d'avis et signez le journal de classe chaque jour.** Chaque enfant, même en maternelle, dispose d'une farde d'avis. Merci de veiller à ce que votre enfant la rapporte à l'école chaque jour.
- L'enfant a l'obligation de réaliser le travail à domicile demandé par le professeur dans les délais impartis. Les parents sont responsables de la réalisation de celui-ci. Merci d'y être particulièrement attentifs.
- Aidez votre enfant à avoir son matériel scolaire bien en ordre tout au long de l'année. C'est l'occasion de le responsabiliser quant au

- respect de son matériel tout en lui apprenant que celui-ci a un cout.
- Pour contacter le professeur, veuillez prendre rendez-vous avec lui via le journal de classe de votre enfant. Votre présence à la réunion de rentrée est vivement souhaitée : c'est l'occasion pour l'enseignant de vous présenter sa façon de travailler et une foule d'informations pratiques très utiles au bon fonctionnement de la classe.
 - Pendant les heures de cours, sauf pour participer à une activité, les parents ne sont pas autorisés à circuler dans les classes ni dans les bâtiments, ceci afin de ne pas perturber les apprentissages et cela dès 8h40 en primaire et 8h55 en maternelle.
 - La direction reçoit sur rendez-vous. N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat.

Le secrétariat est ouvert le matin entre 8h15 et 12h et l'après-midi (sauf le mercredi) entre 13h40 et 16h.

Vous pouvez joindre le secrétariat par téléphone 02/374.05.35 aux mêmes heures ou par fax 02/375.80.50. Un répondeur sera branché en cas d'indisponibilité. Vous pouvez également adresser un mail à : info@stjosephucclle.be

Vous pouvez également adresser un courrier papier à la direction que vous pouvez glisser dans la boîte aux lettres qui se trouve dans le hall, à droite de la porte du secrétariat.

- Madame Brigitte Broquelaire, psychologue, agent du centre PMS d'Uccle, est présente à l'école le mardi toute la journée et le mercredi matin (tél. PMS : 02/374.72.79 - fax : 02/374.67.35 – Avenue J. & P. Carsoel, 2 à 1180 Uccle). Son bureau est situé au 1er étage de l'ancien bâtiment, donnant sur la cour des Sapins.
- Madame Marie-Christine Ramaeckers, infirmière sociale, est disponible au même numéro indiqué ci-dessus.
- Madame Julie De Wachter, infirmière scolaire, agent du centre P.S.E. libre de Bruxelles-Capitale, peut être contactée au centre (tél.02/374.46.90 – fax 02/374.70.72. Av. J & P Carsoel, 2 – 1180 Bruxelles).

Classes vertes

Cette année, les classes de 3^e maternelles, de 1^{ère} et 2^{ème} primaires partiront en classes de dépaysement.

Les infos précises concernant le prix de ces séjours vous seront données dès que possible, ainsi que l'échelonnement des paiements.

Les informations pratiques liées aux classes de dépaysement vous

seront données lors des réunions de parents du mois de septembre.

Assurance scolaire à l'école et sur le chemin de l'école

L'école souscrit pour tous les élèves une assurance contre les accidents scolaires auprès de la compagnie « Centre Interdiocésain d'Assurances » Rue Guimard 1 - 1040 Bruxelles. La police d'assurance décrivant les conditions générales et particulières peut être consultée au secrétariat. Nous informons les parents que pour certaines activités, les enfants seront confiés à des animateurs non-enseignants couverts par notre police d'assurance (ex : ateliers, sorties, ...). L'assurance de l'école couvre, en cas d'accident, les frais médicaux qui sont remboursés suivant les montants fixés par les tarifs du régime d'assurance maladie invalidité des travailleurs salariés avec un maximum de 7.500 € par cas. Les frais de prothèse dentaire, 1.500 € avec un maximum de 375 € par dent.

La marche à suivre en cas d'accident est la suivante :

- a) l'école déclare l'accident à la compagnie d'assurance;
- b) votre médecin complète le certificat médical fourni par l'école. Celui-ci est remis au secrétariat le plus rapidement possible par votre intermédiaire;
- c) les parents paient tous les frais. Leur mutuelle rembourse selon leur tarif et l'assurance scolaire verse aux parents le restant dû.

Note : l'assurance ne couvre pas les frais de lunettes, vêtements, pertes d'objets... Dans l'intérêt de tous, n'apportez pas d'objets de valeur à l'école.

Absences de l'enfant

Marche à suivre si votre enfant qui est inscrit en primaire ou est maintenu une année de plus en maternelle est malade :

→ De 1 à 3 jours : Dès son retour en classe, donnez à votre enfant un mot qui justifie son absence. (Vous pouvez utiliser le talon présent dans ce carnet.)

→ Plus de 3 jours : Dès son retour, donnez à votre enfant son certificat médical.

S'il devait être absent pour une longue durée, n'hésitez pas à en avvertir le secrétariat.

Si votre enfant est malade, gardez-le à la maison. En classe, il ne

serait pas bien et il serait sans doute contagieux.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'au-delà de 8 demi-jours d'absences injustifiées (ou motivées par des « vacances » ou des « circonstances personnelles »), la direction se doit d'en avertir le Service d'Obligation Scolaire. C'est pourquoi, afin de vous éviter des soucis et de nous éviter du temps perdu en gestes administratifs, nous comptons sur votre vigilance face à ces procédures.

Marche à suivre si votre enfant devait EXCEPTIONNELLEMENT se rendre à un rendez-vous médical durant les heures scolaires :

→ Dès son retour, donnez à votre enfant le certificat médical de visite.

Un enseignant ne donnera un médicament (même homéopathique) à un enfant que sur prescription médicale.

La présence des enfants en maternelle n'est pas obligatoire, mais nous insistons sur l'importance de la régularité de celle-ci pour le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant.

Activités socioculturelles et sportives

Certaines activités extra-scolaires sont organisées en dehors des heures de classe sous la seule responsabilité des animateurs (ex. : gymnastique, psychomotricité, néerlandais, ateliers artistiques, parascolaires de l'ASBL Stud and Move). Les informations se trouvent sur la table devant le secrétariat de l'école et sur le site internet : <http://www.studandmove.com/>

Etude du soir

Les lundi, mardi et jeudi de 15h45 à 16h30, les enfants ont l'occasion de rester à l'étude.

Nous vous rappelons que l'étude est une étude surveillée et non dirigée. Afin d'assurer un meilleur travail à tous, nous demandons la régularité. Nous vous demandons un engagement par trimestre total et régulier. Un enfant ne peut s'absenter de l'étude sans motif écrit. Le nombre d'enfants acceptés à l'étude est lié au nombre d'enseignants qui acceptent cette responsabilité.

Vélos et trottinettes

L'assurance scolaire ne couvre pas les accidents causés à des tiers et décline toute responsabilité en cas de détérioration des bicyclettes. Les bicyclettes seront alignées dans la cour des Tilleuls à l'aide du matériel ad hoc. Dans l'enceinte de l'école, votre enfant marche à côté de son vélo ou de sa trottinette.

Bibliothèque (3^e maternelle à 6^e primaire)

Vos enfants pourront bénéficier régulièrement du service de la bibliothèque organisé par de nombreux parents bénévoles. Ils profiteront du centre de documentation pour leurs recherches et leurs causeries. Les parents désireux d'aider à ces services sont invités à se faire connaître au secrétariat.

Merci d'aider votre enfant à ramener son livre chaque mercredi.

Association de parents

Notre école a la chance de pouvoir compter sur une AP positive et constructive. Voilà une manière efficace de participer à la vie de l'école, de se retrouver entre parents motivés pour échanger, partager et mener des projets en collaboration avec l'école afin d'améliorer la qualité de vie de tous. Si vous investissez davantage vous tentez, soyez attentifs au courrier vert dans le cartable de votre enfant !

Equipe Colibris

Les parents de l'équipe Colibris nous aident pour que l'école soit éco-responsable et pour sensibiliser les élèves sur l'impact qu'ont les déchets sur notre planète : évitons l'aluminium, le film alimentaire et le plastique jetable en privilégiant les boîtes à tartines, thermos, gourdes... De plus, ils nous invitent à mieux consommer : mangeons local.

<https://fr-fr.facebook.com/Les-Colibris-de-St-Joseph-239628456507145/>

Activités créatives

(ateliers proposés par les cycles)

Régulièrement, vous serez invités par les professeurs de votre enfant à participer à un atelier créatif/culturel. Venez partager, avec un petit groupe d'enfants, vos passions telles que la musique, les ateliers manuels, les jeux de société, la cuisine, l'impro, etc.

Tenue de gymnastique

Pour tous les enfants de primaire : short bleu et polo avec le logo de l'école (achat au secrétariat) ainsi que sandales de gymnastique blanches et chaussettes blanches; le tout, marqué, dans un sac de gymnastique marqué lui aussi.

Recommandations importantes

La tenue vestimentaire des enfants doit être simple et soignée. Le port du voile est interdit ainsi que tout autre signe ostentatoire affichant ses convictions religieuses, ceci dans le respect de la vie privée de chacun.

Nous souhaitons que les élèves portent une tenue correcte qui montre qu'ils sont à l'école. Vous trouverez dans le code de vie les détails de notre règlement. Nous vous invitons à le lire, à le signer et, surtout, nous vous invitons à aider votre enfant à le respecter.

Nous recommandons instamment aux parents de marquer TOUS LES OBJETS ET VETEMENTS de leur enfant.

Le matériel scolaire doit être également simple, utile et toujours en bon état.

Tous les gadgets seront refusés dans les classes et pourront être confisqués.

Les bonbons, canettes, chips et autres friandises sont interdits à l'école. (Même pour les anniversaires.)

Les GSM sont autorisés pour les enfants qui rentrent seuls et, dans l'enceinte de l'école, ils doivent rester dans le cartable, éteints.

Objets perdus

Ils sont, chaque jour, rassemblés au bas des escaliers qui mènent au local en contrebas (cour des Tilleuls). Les objets perdus non retirés à la fin de l'année, seront lavés et donnés à un organisme caritatif.

Soyez donc vigilants et encouragez vos enfants au respect de leurs effets personnels.

Congés - Vacances

Respectons les dates de congés et de vacances annoncés dans le calendrier de l'école. Les absences de quelques enfants avant ou après les vacances perturbent toujours la vie de la classe et sont interdites par la Communauté française. Les départs anticipés ne

donneront jamais lieu à la remise d'un travail de la part des enseignants. Comme vous l'avez lu, la direction de l'école est tenue de signaler toute absence non motivée à l'Administration en fin de mois.

Frais divers et mode de paiement

La facturation s'effectue à la fin de chaque mois.

Nous vous demandons d'honorer ces frais le plus vite possible **par virement**, en reprenant toujours la communication structurée mentionnée sur le bulletin de virement. Votre vigilance participe à la bonne gestion financière de l'école, et nous vous en remercions.

Pour tous :

Forfait « encadrement matin et soir » : 3,50€/enfant/mois

Temps de midi : 2,50€/midi (surveillance tartines et récréation ou sieste)

Pour les maternelles

Activités d'éveil musical : 10€/mois

Comme chaque année, l'intervention volontaire s'élève à 10€/mois; si la participation des parents se révèle être insuffisante, nous ne pourrions malheureusement plus assurer la poursuite de l'éveil musical.

Garderie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Payante à partir de 16h35 soit 2,50€ jusqu'à 18h

Mercredi :

- de 12h30 à 13h30 : 1€
- de 13h30 à 15h30h : 3€
- de 15h30 à 18h : 2€

Garderie journée pédagogique : 10€/enfant de 7h30 à 16h30 ;

2€/enfant de 16h30 à 18h00

Etude surveillée :

Lundi, mardi, jeudi de 15h45 à 16h30 : 2,50€/jour (garderie jusqu'à 18h00 incluse)

